

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
L'ÎLE D'ANTICOSTI, TENUE À LA SALLE DE CONFÉRENCE DE L'HÔTEL DE  
VILLE DE PORT-MENIER, LE LUNDI 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2018 À 19 H.

Est présente : Mme Véronique Rodgers Secrétaire-trésorière adjointe

Sont absents : M. John Pineault Maire  
M. Yves Martin Conseiller no. 1  
M. Michel Charlebois Conseiller no. 2  
Mme Shawna Doucet Conseillère no. 3  
Mme Hélène Boulanger Conseillère no. 4

**Point 1. Ouverture de la séance**

Constat du quorum et ouverture de la séance

À 19 h, la secrétaire-trésorière adjointe constate l'absence de l'ensemble des membres du conseil et, conséquemment, le défaut de quorum.

À 20 h, la secrétaire-trésorière constate que les membres du conseil sont toujours absents.

Selon l'article 155 du *Code municipal*, la présence d'au moins deux membres du conseil est requise pour pouvoir ajourner une séance du conseil quand il n'y a pas quorum.

La séance ordinaire est alors annulée.

Une séance extraordinaire sera tenue ultérieurement et les membres du conseil y seront convoqués.

*Le maire reconnaît, en signant le présent procès-verbal, avoir signé toutes les résolutions s'y retrouvant.*

John Pineault  
Maire

Véronique Rodgers  
Secrétaire-trésorière adjointe